

MÜLLER Christian,  
*Der Kadi und seine Zeugen:  
 Studie der mamlukischen Haram-Dokumente  
 aus Jerusalem.*

Wiesbaden, Harrassowitz Verlag,  
 Deutsche Morgenländische Gesellschaft,  
 «Abhandlungen für die Kunde des  
 Morgenlandes, Band 85», 2013, x + 647 p.  
 ISBN : 978-3447068987

Cette vaste étude, dont les travaux ont été depuis longtemps entamés par l'auteur, fait en quelque sorte suite aux recherches de Donald Little consacrées au fonds du Haram al-Šarīf<sup>(1)</sup> dont elle tire d'ailleurs en partie sa substance. Mais au-delà des préoccupations qui motivaient la recherche chez ce dernier, l'intérêt de Christian Müller (Chr. M.), dans cette réalisation monumentale, s'est porté exceptionnellement sur la cour de justice mamelouke à Jérusalem, dont il a tenté de reconstituer aussi bien la structure de base que les divers mécanismes de fonctionnement en plaçant le juge et ses témoins instrumentaires au centre de sa démarche analytique.

Dans l'introduction générale (p. 2-26), l'auteur souligne l'importance de ce type de recherche dans l'étude du droit musulman (*fiqh*), eu égard à l'articulation qu'il permet avec la pratique juridique et l'activité judiciaire. Tout en rappelant les dernières réalisations les plus notables en la matière, Chr. M. insiste sur les diverses disciplines auxquelles il faut faire appel pour mener à terme une telle entreprise; lesquelles disciplines convergent vers le domaine de la justice: la littérature juridique et judiciaire, l'histoire et les biographies des juges et des hommes de justice, etc. Les travaux de ses prédecesseurs sont évoqués aussi bien dans leur pertinence que dans leur limite, tels ceux de D. Little, D. Richards et E. Tyan pour ne citer que les plus connus. Somme toute, on est invité à une visite guidée de la cour de justice mamelouke

(1) Voici à titre indicatif quelques études de Donald Little en rapport direct avec le sujet de Chr. M. qui, d'ailleurs, en a tenu compte dans son livre: *A Catalogue of the Islamic Documents from al-Haram aš-Šarīf in Jerusalem*, Beyrouth/Wiesbaden, 1984; «Haram Documents Related to the Jews of Late Fourteenth Century Jerusalem», *Journal of Semitic Studies* 30, Manchester, 1985; *id.*, «Six Fourteenth Century Purchase Deeds for Slaves from al-Haram aš-Šarīf», *ZDMG* 131 (1981), p. 297-337; *id.*, «Two Fourteenth-Century Court Records from Jerusalem Concerning the Disposition of Slaves by Minors», *Arabica* 29 (1982), p. 16-49; «Documents Related to the Estates of a Merchant and His Wife in Late Fourteenth Century Jerusalem», *Mamluk Studies Review* 2 (1998), p. 93-193; *id.*, «A fourteenth-century Jerusalem court record of a divorce hearing. A case study», in *Mamluks and Ottomans. Studies in honour of Michael Winter*. D. Wasserstein and A. Ayalon (éd.) 1, Londres, 2006, p. 67-85.

de Jérusalem en présence de ses protagonistes en action. Sur plus de 600 pages touffues, l'auteur prend la mesure de la réalité judiciaire à travers les documents du Haram al-Šarīf et dresse un état des lieux historique d'une précision rarement atteinte en la matière. Toutes les étapes de la procédure judiciaire sont explorées de manière à mettre en lumière la tâche multiple du *qāḍī* qui passe de l'observateur de la chose à juger à sa confirmation, puis au jugement définitif qu'il rend en conséquence et celle, non moins multiple, des témoins instrumentaires (*ṣāhid 'adl*, pl. *ṣuhūd 'udūl*).

Les termes techniques arabes, en nombre dans ce livre, accompagnent systématiquement les moindres développements dans le but de clarifier ou du moins de délimiter le sens, parfois incertain, des termes allemands proposés en traduction. Répondent à ce traitement plusieurs expressions et formules clés qui reviennent souvent dans les actes légaux du Haram al-Šarīf et de l'époque mamelouke en général, translittérées ou parfois rédigées en caractères arabes.

L'ouvrage se présente en huit chapitres précédés d'une introduction générale qui renferme pour l'essentiel le plan général de l'étude. Le premier chapitre, qui est aussi le plus long (p. 27-158), est dédié aux documents tous types confondus, aussi bien les légaux (*Zeugenurkunden*) que les officiels et privés, traités sur cinq sous-chapitres distincts: acte légal, comptes commerciaux et administratifs, documents relatifs aux sociétés et aux affaires juridiques, déclaration ou disposition unilatérale (*yaqūlu*), décrets officiels. Ainsi, la présentation exhaustive de ces différentes catégories de documents participe de l'ordre pédagogique de l'ouvrage qui en traite en premier avant d'aborder le cœur du sujet. Le deuxième chapitre (p. 159-208) est consacré à la présentation du corpus du Haram al-Šarīf d'un point de vue historique: plusieurs périodes (couvrant cinq années consécutives de 703 à 798 de l'hégire) qui se réfèrent à des lieux (villages qui furent objets de fondation, Jérusalem, Naplouse) et à des personnages historiques parmi les juges en exercice, savants religieux et juristes notoires. Le troisième chapitre (p. 209-327) traite entièrement de la cour de justice (*Das Gericht*) de Jérusalem à cette époque, en mettant l'accent sur la structure pyramidale de l'institution judiciaire et les attributions de ses acteurs principaux, tels que les *nā'ib al-ḥukm*, *naqīb al-ḥukm*, *amīn al-ḥukm*. Bien que les deux écoles juridiques sunnites, hanafite et shafī'ite, soient prédominantes dans cette région, Chr. M. prend soin d'étudier la période shafī'ite concernée par le fonds du Haram al-Šarīf, accentuant du coup le contraste entre cette dernière école et le hanafisme. C'est dans cette perspective analytique qu'est examiné le tribunal, tant dans sa composition

que dans son système judiciaire: personnels, témoins instrumentaires, juges, etc. L'auteur aborde ensuite, dans le quatrième chapitre (p. 329-388), la procédure judiciaire sous toutes ses formes autant que peuvent en témoigner les actes légaux et autres documents conservés dans les archives du Haram al-Šarīf. Ainsi, les étapes d'un processus judiciaire sont décrites et analysées depuis l'établissement de la preuve (*das Beweisverfahren*) à travers ses différentes typologies jusqu'à l'étape finale du jugement rendu. Au troisième sous-chapitre (p. 383-388), l'auteur se penche sur les autres marques portées par le juge dans un document, notamment le paraphe qu'appose le juge sous forme de formule personnalisée, son *motto* ('alāma) et d'autres formules écrites de sa main, marques par lesquelles celui-ci spécifie un mode d'action de valeur judiciaire importante ainsi: 'aqadahu baynahumā 'alā al-waḡhi al-šarīt.... (p. 385), ou encore au début de documents de l'išhād où figure en premier cette autre formule: ḡarā dālika kaḍālika, cela s'est déroulé ainsi (p. 387). Le rapport entre la cour et l'État est méticuleusement étudié dans le cinquième chapitre sur cinq sections traitant chacune d'un aspect caractéristique de ce rapport. À travers un tableau (p. 392) est illustré le nombre d'inventaires qui ont eu lieu mensuellement entre l'année 793 et 797 de l'hégire, puis un autre tableau étendu sur trois pages (p. 447-449) illustre les comptes relatifs aux recettes tirées d'une vente aux enchères et les dépenses qu'elles ont nécessitées durant la seule année 790 de l'hégire. La gestion financière sous les Mamelouks à cette époque intègre les recettes tirées des ventes aux enchères immobilières en plus d'autres sources financières diversifiées dont l'auteur établit la corrélation de gestion avec le personnel préposé à la gestion financière. Le sixième chapitre (p. 467-508) revient, pour une analyse poussée, sur le système judiciaire mamelouk. Il en examine de près l'activité judiciaire sur six sections successives, sans perdre de vue la fonction et l'usage de l'écriture (p. 502-503). La matière du septième chapitre consiste à déterminer le statut des documents du Haram al-Šarīf, à savoir: s'agit-il d'une réelle archive au sens strict où on l'entend en Occident ou d'une somme de documents qui ne doit sa préservation qu'à une affaire de corruption dans laquelle était impliqué Šaraf al-Dīn Ḥāfiẓ b. Ḥāfiẓ, juge en exercice à Jérusalem entre 793/1391 et 797/1395 ? (p. 509-527) D'ailleurs, cette question a fait l'objet d'une étude fouillée, publiée par Chr. M. sous forme d'article (2). Malgré sa concision qu'on déplore, la conclusion, qui forme également le huitième

(2) Christian Müller, « The Haram al-Šarīf Collection of Arabic legal documents in Jerusalem: a Mamlūk court archive ? », *al-Qantara* 32 (2011), p. 435-459.

et dernier chapitre (p. 529-530), met en avant l'intérêt exceptionnel que représente ce fonds du Haram al-Šarīf qui, tel un miroir de la pratique judiciaire, a permis aux chercheurs de renouveler leur approche dans l'étude du système judiciaire mamelouk.

L'excellence de ce travail se donne à voir dans la méticulosité des annexes et index qu'il renferme. Font suite au corps du texte quatre annexes (p. 531-583): 1) l'index des noms de témoins instrumentaires (*Gerichtszeugen*) identifiés par des numéros en vue de faciliter leur rattachement à leur document respectif entre l'an 793 et 798 de l'hégire dans l'index suivant (p. 531-534); 2) celui des signatures de quelques témoins avec l'indication, sous le nom de chacun d'eux, de la date précise comprenant souvent le quantième et la lunaison, et du document dans lequel elle figure, ainsi que l'emplacement exact de chaque signature (p. 535-575); 3) la liste des documents du Haram al-Šarīf qui ont fait l'objet d'une édition (p. 576-582); 4) la liste des 6 tableaux proposés dans l'ouvrage (p. 583). La bibliographie générale (p. 584-595) intercalée entre les annexes et les index fait place à une dizaine de sources narratives et recueils biographiques. Elle est suivie de trois autres index distincts (p. 597-632): 1. Termes techniques arabes (p. 596-602); 2. Noms de personnes à l'exclusion des auteurs contemporains (p. 603-613); 3. Les 883 documents du Haram al-Šarīf. Sur presque un millier de documents, les seules photos que propose l'auteur, qui en estime la qualité d'image et de conservation représentatives de l'ensemble de ce fonds, se résument à sept, dont les planches *recto-verso* clôturent le livre: Haram 39, 46, 133, 181, 215, 333, 649.

N'étant pas habilité à nous prononcer sur la grammaire, ni sur le style et l'écriture allemande de l'auteur, nous nous bornons donc à signaler quelques coquilles qui ont échappé à la haute vigilance de l'auteur au niveau de la translittération des termes techniques et de la grammaire arabes. Mais peu d'erreurs de ce type se sont glissées dans le corps du texte. Nous en citons ci-après, à titre indicatif, quelques-unes largement justifiées par la quantité impressionnante de termes et expressions translittérés (la forme correcte est citée en premier avant *au lieu de*): 'alā ni'mātihi au lieu de *al-ḥamdu li-Lāhi 'alā ni'māhi* dans Haram 717.2 (p. 249); l'ouvrage d'Ibn al-'Imād, *Šadarāt al-dahab fī aḥbār man dahab* au lieu de *man dahaba* à moins de vocaliser le deuxième terme de l'annexion, *al-dahabi* ce qui ôterait l'effet de la prose rimée (*sag'*) (p. 587); *bi-mūgībi mā ṭabata 'indahu* au lieu de *mā ṭubita 'indahu* (p. 365, 338); *al-ṭalāṭa* au lieu de *al-ṭalāṭa* (p. 351, n° 77); 'aqadahu baynahumā 'alā l-waḡhi l-ṣarīt au lieu de 'aqduhu (p. 385); titre d'Ibn Ḥaḡar, *A'yān al-mi'a* au lieu de *al-mā'yat* (p. 240), erreur d'ailleurs rattrapée dans la

bibliographie (p. 587); *man yada'u ḥattahu* au lieu de *yaḍi'u ḥaṭṭahu* (p. 69); *'alima šuhūduhu dālika waḥaqqaqūhu* au lieu de *waḥaqqiqūhu* et enfin *wada'ū ḥuṭūṭahum* au lieu de *waḍi'ū* (p. 66).

Le soin de la présentation et la rigueur de l'argumentation qui caractérisent cette étude ne laissent aucun doute quant à la prépondérance du rôle du juge et de ses témoins instrumentaires dans la compréhension du système judiciaire mamelouk en général et de celui de Jérusalem en particulier. De surcroît, l'identification minutieuse des nombreux personnages cités dans les documents du Ḥaram al-Šarīf et la détermination de leur fonction et statut respectifs, ainsi que leur rapport à l'État et au détenteur du pouvoir en général élève ce travail ardu, par-delà une classique étude académique, au niveau d'une véritable enquête policière : en effet, elle ne laisse rien passer sans un attentif examen. Et l'on est presque enclin à dire, en espérant nous tromper, que l'on ne verra pas de sitôt de suite équivalente à un tel degré d'analyse.

*Lahcen Daaïf*  
CNRS/IRHT - Paris